

Vulgarisation et développement agricole : l'expérience française

L'histoire de l'organisation du monde agricole français illustre l'importance du dialogue entre paysans et pouvoirs publics dans la construction des services à l'agriculture.

Des agriculteurs se prennent en charge

Après les syndicats « boutiques », vendant de l'engrais, est apparu au début du XX^e siècle le système de vulgarisation du progrès agricole organisé par la puissance publique : il restait cependant basé sur des rapports de type « maître-élève ». Après 1944, des Centres d'études techniques agricoles (Ceta) émergent, sur l'initiative d'agriculteurs vivant déjà une certaine solidarité à l'intérieur du groupe et avec leur milieu et souhaitant progresser et expérimenter des solutions nouvelles. Cette dynamique permet une formidable accélération de la vulgarisation en s'appuyant sur l'intérêt du groupe comme outil privilégié et moyen que se donnent les agriculteurs pour participer eux-mêmes à leur propre vulgarisation.

Des financements appropriés relayent l'initiative paysanne

Un décret de 1959 organise la vulgarisation du progrès technique agricole et signe le développement des GVA (Groupements de vulgarisation agricole) regroupant une centaine d'adhérents. Les fédérations de Ceta et de GVA favorisèrent la démultiplication du travail en groupe et les échanges entre régions différentes.

Le financement des groupes étant assuré par les cotisations des adhérents, on laissait de côté toute une catégorie d'agriculteurs ne pouvant cotiser. Ainsi, le décret mit aussi en place des taxes parafiscales qui alimentaient le financement des actions de conseil et de vulgarisation. Les Instituts techniques spécialisés par produit alors créés formèrent le maillon indispensable de la recherche appliquée.

Le rôle primordial des chambres d'agriculture

Ce puzzle construit à partir de l'initiative paysanne en concertation avec les pouvoirs publics est complété par les chambres d'agriculture qui se sont aussi investies dans le conseil

agricole en mettant des conseillers à la disposition des groupes. Un décret de 1966 finalise les réformes amorcées en 1959 et placent les chambres d'agriculture au cœur du dispositif en créant en leur sein des Service d'Utilité agricole de développement (Suad). Les Suad assureraient la complémentarité entre les fonctions permanentes d'animation, de formation et d'appui aux agriculteurs, et les représentants élus des groupes d'agriculteurs. Les chambres, par le biais de l'impôt foncier, complétèrent le dispositif de financement.

Le financement du développement agricole ne tombe pas du ciel. Il est le fruit de la solidarité nationale à travers le budget de la nation et le résultat d'une solidarité bien comprise au sein du secteur agricole. En France, les céréaliers, via les taxes parafiscales sur les céréales

commercialisées, ont financé pendant plus de vingt ans près de 80% du développement agricole, permettant ainsi, par solidarité, le développement des éleveurs qui payaient alors moins de taxes parafiscales. ■

D'après Jacques Pinon, ancien directeur de la Fédération nationale des Centres d'études techniques agricoles.

Pour en savoir plus, lire *Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France*, Médard Lebot et Denis Pesche, Éditions Charles Léopold Meyer, Dossier pour un débat n°88, 1998.

« Défendre l'agriculture avec des chiffres et pas seulement avec des larmes »

Jusqu'en 1950, seules quelques grandes fermes du bassin parisien, soucieuses de rentabiliser leurs investissements en matériel, tenaient une comptabilité. L'idée se répand petit à petit et d'autres agriculteurs expérimentent des outils pour mieux maîtriser leur exploitation. Ces initiatives étaient soutenues par des professeurs d'économie rurale cherchant à appliquer les résultats de leurs recherches. Les pionniers du conseil de gestion lui donnaient une dimension technique et syndicale : « *il fallait se demander si les techniques qui se développaient dans les exploitations étaient rentables, il était temps de défendre l'agriculture avec des chiffres et pas seulement avec des larmes* ». Les premiers centres de gestion ont tout de suite été des structures indépendantes, de type associatif, même si leur création était souvent le fait de responsables agricoles ou de fonctionnaires. En 1956, on compte 24 centres de gestion : ils seront 93 en 1971. Les responsables syndicaux ayant bien compris l'intérêt qu'ils pouvaient retirer de ce service rendu à leurs membres, de nombreux centres de gestion ont une histoire très liée au syndicalisme agricole. Pour dynamique qu'il soit, ce mouvement reste très marginal et touche en 1971 moins de 2% des agriculteurs français. Au début des années 70, des mesures fiscales

pour l'agriculture et l'obtention d'aides (prêts bonifiés) obligent alors une bonne partie des agriculteurs à tenir une comptabilité : ceci conduit de nombreux exploitants vers les centres de gestion mais en détourne l'esprit originel. Les crises successives que connaît l'agriculture française depuis les années 80 obligent les centres de gestion à s'orienter vers des services d'accompagnement de projets des exploitants. En parallèle, la diversité syndicale grandissante suscite d'autres initiatives. Aujourd'hui, le conseil de gestion ressemble souvent à un conseil d'entreprise (fiscalité, choix stratégiques). Si les centres de gestion se félicitent de leur autonomie financière, il faut aussi rappeler que leur développement a été permis dans un contexte de politique agricole où les revenus des agriculteurs, pour ceux qui ont pu survivre, se sont toujours maintenus. Enfin, le syndicalisme, les chambres d'agriculture, des cabinets privés et des associations autonomes d'agriculteurs offrent aussi des services de gestion aux producteurs. ■

Pour en savoir plus : Anne Legile, *Histoire de la gestion en France*, document de travail de l'Inter-Réseaux, 1998.